



MAIRIE de LACANAU

REPUBLIQUE FRANÇAISE

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LACANAU**

**Département de la Gironde
Arrondissement de Lesparre
Canton de Castelnau de Médoc**



L'an deux mille sept, le 08 du mois de février à 19 heures



Le Conseil Municipal de Lacanau s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Jean-Michel DAVID, Maire.



Nombre de conseillers en exercice : 23



Etaient présents :

MM Gilbert SELLEM, Jacques ARNOU-LAUJEAC, Pascal FENIE, Mme JOHN-DURAND.
Adjoints.

MM. Denis LAGOFUN, Jean-Claude DARTIGUELONGUE, Mario CHANCOLLON, Mmes Lucienne HONTON, Danielle GOUZERH, MM. Jean-Roger DUBERNET, Jean CARRELLIARD, Jean-Marie DEVISSCHER, Mme Lydia LESCOMBE, MM. Jack VISSIERE, Stephan MONTEIL, Jean-Marie BROQUAIRE, Conseillers Municipaux.

Etaient excusés :

**M. Jean-Paul DUPUY qui a donné procuration à M. Gilbert SELLEM,
M. Roger LACOSTE qui a donné procuration à M. Jean-Michel DAVID,
M. Yves JEANNOT qui a donné procuration à Mme Catherine JOHN-DURAND,
Mme Anne-Marie LURINE qui a donné procuration à Mme Danielle GOUZERH,
Mme Nicole BARTHELEMIO qui a donné procuration à M. Mario CHANCOLLON,
Mme Isabelle MAGENDIE qui a donné procuration à Mme Lydia LESCOMBE.**



Mme Lucienne HONTON est élue Secrétaire de séance.



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER 2007

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Budgets Primitifs

M. Sellem présente l'ensemble de ces budgets, chapitre par chapitre.

N° 08-02-2007 –1–: Budget Principal 2007.

Rapporteur : Monsieur Gilbert SELLEM

Ce budget s'équilibre à hauteur de 9.250.000 € en fonctionnement et 3.120.000 € en investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ADOPTÉ le budget principal proposé section par section et chapitre par chapitre.

N° 08-02-2007 –1-A-: Budget Forêt 2007.

Rapporteur : Monsieur Gilbert SELLEM

Ce budget s'équilibre à hauteur de 200.000 € en fonctionnement et 124.000 € en investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ADOPTÉ le budget forêt proposé section par section et chapitre par chapitre.

N° 08-02-2007 –1-B-: Budget Parkings 2007.

Rapporteur : Monsieur Gilbert SELLEM

Ce budget s'équilibre à hauteur de 118.000 € en fonctionnement et 48.000 € en investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ADOPTÉ le budget parkings proposé section par section et chapitre par chapitre.

N° 08-02-2007 –1-C-: Budget Transports 2007.

Rapporteur : Monsieur Gilbert SELLEM

Ce budget s'équilibre à hauteur de 167.000 € en fonctionnement et 149.000 € en investissement.

M. Monteil rappelle qu'une demande de subvention avait été adressée au Conseil Général qui a indiqué qu'il ne subventionnait plus ce type d'achat.

Cette dépense qui devait être de 108.000 € est donc portée à 135.000 €.

M. le Maire rappelle l'effort particulièrement important consacré au secteur scolaire.

Il note qu'il s'agit d'un budget Primitif en espérant que les opérations retenues pourront être réalisées pour un montant inférieur aux inscriptions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ADOPTÉ le budget transports proposé section par section et chapitre par chapitre.

N° 08-02-2007 –1-D-: Budget Eau 2007.

Rapporteur : Monsieur Gilbert SELLEM

Ce budget s'équilibre à hauteur de 200.000 € en fonctionnement et 907.000 € en investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ADOPTÉ le budget eau proposé section par section et chapitre par chapitre.

N° 08-02-2007 –1-E-: Budget Assainissement 2007.

Rapporteur : Monsieur Gilbert SELLEM

Ce budget s'équilibre à hauteur de 526.000 € en fonctionnement et 1.215.000 € en investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ADOPTÉ le budget assainissement proposé section par section et chapitre par chapitre.

N° 08-02-2007 –1-F-: Budget des Opérations assujetties à la TVA.

Rapporteur : Monsieur Gilbert SELLEM

Ce budget s'équilibre à hauteur de 34.000 € en fonctionnement et 117.000 € en investissement.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

☞ADOPTÉ le budget des opérations assujetties à la TVA proposé section par section et chapitre par chapitre.

Au total, M. Sellem précise qu'une présentation consolidée de l'ensemble des budgets traduit un total de dépense de 16.175.000 € dont 10.495.000 € en section de fonctionnement et 5.680.000 € en section d'investissement.

Après avis de la commission des Finances du 19 janvier 2007,

M. Sellem indique qu'une augmentation de 2% a été proposée par la Commission Finances sauf pour les tarifs du Centre de Loisirs et de l'Accueil Périscolaire ainsi que la Taxe de Séjour et les parkings qui demeurent stables.

M. le Maire précise que les 2% d'augmentation sont relatifs, compte tenu de la nécessité de procéder à des arrondis.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

↳ADOPTE les tarifs 2007 ci-annexés.

N° 08-02 2007 – 03– : Aménagement d'un giratoire au carrefour de la Gaîté : Délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Général-Convention.

Rapporteur : M. le Maire

Le carrefour de la Gaîté, déjà très accidentogène pose de plus en plus de problèmes de sécurité, notamment compte tenu de la forte urbanisation du secteur, 3 lotissements étant en cours de réalisation à proximité, soit environ 200 maisons.

Il a donc été décidé de réaliser un giratoire.

Ce projet étant situé sur les routes départementales 3 et 6, il convient de signer une convention avec le Conseil Général de la Gironde déléguant à la Commune la maîtrise d'ouvrage des travaux d'aménagement du carrefour giratoire.

M. le Maire rappelle que ce projet qui répond à une forte demande de la population, a été mené dans un souci de concertation en réunissant l'ensemble des parties concernées.

Une rencontre a récemment été organisée en présence de la DDE, de la Commission d'Urbanisme et d'un propriétaire, absent lors des précédentes réunions.

Ce riverain est en effet propriétaire du foncier sur lequel 23 m² devaient être vendus à la Mairie pour permettre la réalisation du Giratoire.

Ce propriétaire a confirmé par écrit son opposition à la vente des 23 m².

M. le Maire réaffirme sa farouche détermination à voir aboutir cet ouvrage et c'est la raison pour laquelle il a maintenu ce dossier à l'ordre du jour du Conseil Municipal afin que la position du Conseil Général soit actée.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

↳SOLLICITE du Département la délégation de la maîtrise d'ouvrage de ces travaux,

↳S'ENGAGE à réaliser à la charge de la Commune, sur l'emprise du domaine public départemental, la totalité des travaux nécessaires à la réalisation de l'opération,

↳S'ENGAGE à mettre l'ouvrage à la disposition du Département au plus tard 12 mois après notification de la convention,

✚ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général.

N° 08-02 2007 – 04–: Aménagement d'un tourne à gauche sur la RD3 / Lotissement Le Bocage : Délégation de maîtrise d'ouvrage du Conseil Général-Convention.

Rapporteur : M. le Maire

La Commission Voies et Réseaux a retenu dans son programme de voirie, l'aménagement du carrefour entre la route départementale 3, avenue des Landes et le lotissement Le Bocage.

Ces travaux permettront de marquer l'entrée d'agglomération par un aménagement de sécurité destiné à réduire les vitesses, sécuriser l'accès au lotissement tout en le rattachant à la partie urbaine par un prolongement des trottoirs jusqu'à la rue About.

Pour réaliser cet aménagement placé sur la route départementale 3, il convient de signer une convention avec le Département autorisant la Commune à réaliser les travaux suivants :

- ✖ création d'îlots centraux en bordures l2,
- ✖ création de trottoirs avec bordures et caniveaux,
- ✖ création de sur-largeurs de chaussée pour aménagement d'un tourne à gauche,

dans l'emprise du domaine public départemental et déléguant à la Commune la maîtrise d'ouvrage départementale des travaux de chaussée.

Cet aménagement estimé à 163 100 € HT sera financé par la Commune ; cependant pour compenser la prise en compte de la création de sur-largeurs de chaussée, incombant normalement au département, le Conseil Général versera à la Commune un fonds de concours d'un montant prévisionnel de 28 335 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

✚ **SOLLICITE** du Département la délégation de la maîtrise d'ouvrage des travaux de chaussée,

✚ **S'ENGAGE** à réaliser à la charge de la Commune, sur l'emprise du domaine public départemental, la totalité des travaux nécessaires à la réalisation de l'opération,

✚ **S'ENGAGE** à mettre l'ouvrage à la disposition du Département au plus tard 12 mois après notification de la convention,

✚ **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention à intervenir avec le Conseil Général de la Gironde.

N° 08-02 2007 – 05--: Casino de Lacanau : Autorisation d'exploitation de jeux de table et de machines à sous-Renouvellement.

Rapporteur : M. le Maire

Par courrier du 28 novembre 2006, le Casino de Lacanau sollicite du Ministre de l'intérieur le renouvellement de l'autorisation :

✓de pratiquer dans les salles de jeux de l'établissement :

- a) La roulette anglaise,
- b) Le Black-jack,
- c) Le Stud Poker.

✓d'exploiter les appareils dits « machines à sous » :

Cette autorisation d'exploitation arrivant à terme au 31 mars 2007, la demande de renouvellement porte sur la période du 1^{er} avril 2007 au 30 avril 2011, date du terme du cahier des charges.

De plus, le Directeur Responsable du Casino demande la possibilité d'exploiter les jeux de table à partir de 21 heures et les 65 machines à sous à partir de 10 heures le matin.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, Le CONSEIL MUNICIPAL :

☞EMET un avis favorable à l'exploitation de ces jeux de table, à partir de 21 heures,

☞EMET un avis favorable à l'exploitation des 65 machines à sous, à partir de 10 heures le matin.

N° 08-02-2007 – 06 : Casino de Lacanau - Mise en place de 10 machines à sous supplémentaires.

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibérations des 30 novembre 1998 et 23 novembre 2001, le Conseil Municipal a adopté le cahier des charges relatif à l'exploitation du Casino de Lacanau.

De plus, par délibération du 15 février 2002, le Conseil Municipal a émis un avis favorable à l'exploitation des jeux sur le territoire de la commune.

Au vu de ces délibérations, de la législation et de la réglementation en vigueur, du procès-verbal de l'enquête publique, de l'avis du Préfet et de la Commission Supérieure des Jeux, Monsieur Le Ministre de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales a accordé, par arrêté du 17 juin 2002, jusqu'au 31 mars 2007 l'autorisation d'exploiter les jeux de hasard suivants à la S.A. Casino de Lacanau :

➤Boule, Boule anglaise, Black-jack, Stud-Poker de Casino, 30 machines à sous.

Par arrêté Ministériel du 06 Février 2003, le nombre de ces machines à sous a été porté à **50**,

Par arrêté Ministériel du 1^{er} Juin 2006, le nombre de ces machines à sous a été porté à **65**,

Monsieur Le Directeur Responsable du Casino a déposé le 15 Janvier 2007, en sous-préfecture, une nouvelle demande d'autorisation en vue d'exploiter 10 machines à sous supplémentaires.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, LE CONSEIL MUNICIPAL :

↳ **ÉMET** un avis favorable à cette demande d'exploitation de 10 machines à sous supplémentaires présentée par le Casino de Lacanau.

DÉCISIONS DU MAIRE.

En vertu de l'article L2122-23 du CGCT, M. le Maire donne communication au Conseil Municipal des décisions prises en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

M. Monteil évoque la grève des professeurs des écoles de LV et LO et le service mis en place par le service enfance jeunesse pour accueillir les enfants dont les parents travaillent.

Il se félicite de cette initiative mais souhaiterait une plus grande information sur la mise en place de ce service par la Municipalité.

M. le Maire répond favorablement à cette demande et insiste sur la nécessité de pérenniser ce service.

La séance est levée à 20 h 00.

Le Secrétaire de Séance

Le Maire,

Lucienne HONTON

Jean-Michel DAVID